

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 1 (1970-1971)

Heft: 12

Rubrik: Informations sociales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coup double

Les choses étant ce qu'elles sont, les rentes AVS vont donc pratiquement doubler le 1^{er} janvier 1973. La nouvelle est excellente, importante aussi: on sait au moins maintenant où l'on va. Jusque-là, toutes les spéculations étaient permises. Les esprits chagrins regretteront que cette transformation gigantesque — le mot n'est pas trop fort — ne prenne pas ses effets l'an prochain déjà. Ils auront partiellement raison, parce que, à un âge certain, les lendemains deviennent de moins en moins nombreux. Et il faut qu'ils chantent. Ils auront partiellement tort s'ils renoncent à se dire qu'un tel appareil ne s'instaure pas en deux coups de cuillère à pot. Les longues discussions qui se sont prolongées au chapitre de la 8^e révision de la loi sur l'AVS ont en tout cas abouti à des résultats concrets, même s'ils sont différés d'un an. Reconnaissions-le en toute bonne foi.

Comme il faut reconnaître que l'AVS, en 25 ans, aura fait des bonds prodigieux, qui témoignent sans équivoque des intentions de nos gouvernements, quels qu'ils soient. Il n'est nullement malaisé, en tout cas, de se montrer optimiste à leur endroit.

Petites choses

Soyons donc résolument optimistes. En sachant considérer les promesses que l'on nous fait et que l'on tiendra: plus rien ne s'oppose à ce qu'il en soit bien ainsi.

Ne cherchons donc pas toujours les poux parmi la paille. Ne nous faisons pas de mauvais sang pour les Fr. 8.— par mois — le cas n'est pas inventé — que l'on serait en droit de retirer et que l'on ne retire pas. Parce qu'on n'y a pas droit, tout simplement.

Abordons de ce côté-là les problèmes que pose la loi sur l'AVS. Son application également. Pour dire que l'on y a introduit dès le départ des nuances qui échappent au commun des mortels. Pour dire qu'il peut y avoir des différences infimes d'un cas d'espèce à l'autre, c'est vrai. Mais pourquoi dramatiser ?

Pourquoi ne pas chercher à se satisfaire de ce que l'on reçoit ? Heureusement, les « rogneux » sont rares. Et Dieu sait que nous connaissons bon nombre d'assurés pour nous permettre cette affirmation ! Les rogneux sont rares parce qu'il ne saurait y en avoir davantage en l'état actuel des choses.

S'est-on demandé, par exemple, avec quels intérêts — le pluriel s'impose ici avec violence — on rend aux assurés les cotisations qu'ils ont versées à l'institution ? Oui, dans la plupart des cas, et de préférence les « plus aînés » d'entre nous, qui se souviennent d'une époque point très lointaine encore où la « sécurité sociale » helvétique possédait des limites extrêmement étroites. Depuis lors, on a fait des progrès. Et de quel ordre !

La sécurité sociale commence aujourd'hui à prendre la forme que d'aucuns lui souhaitent depuis quelques décennies. Ce n'est pas allé sans mal, peut-être, mais les délais n'ont pas revêtu des proportions alarmantes, tout au contraire.

Demain, si ce n'est aujourd'hui déjà, nos aînés pourront s'endormir sur leurs deux oreilles, dans l'espoir de l'aube nouvelle. Sans craindre le retour du jour. C'est normal. Personne n'en disconviendrait.

L'augmentation des rentes AVS exige un correctif: les cotisations, sans doubler de leur côté, atteindront un niveau plus élevé. Là encore, qui pourrait s'en étonner ?

Mais on n'a pas oublié non plus de maintenir à leur côté les rentes complémentaires dont nous vous avons précédemment entretenus, même si elles sont vouées un jour à la disparition. Quand les rentes (tout court) constitueront une vraie retraite. Et ce sera le cas bientôt.

Chinoiseries

Soyons aussi résolument optimiste — ou franchement optimiste, si vous préférez — en nous adressant à quelques-uns de nos lecteurs, qui nous posent de « petites » questions certes tout à fait pertinentes, mais en somme de « détail ». Optimiste, oui, souriant aussi parce qu'ils ont mis involontairement le doigt sur les « chinoiseries » de la législation sur l'AVS, qui regorge non pas de chicanes, mais d'éléments très particuliers.

Les situations ne sont pas toujours d'une simplicité exemplaire, soyons-en assurés ! Il y a bien souvent dans la fixation des rentes des degrés fort nombreux qu'il sied de bien connaître.

Une chose est pourtant certaine : l'AVS se base sur un « tarif » précis, identique pour tous, qui ne saurait prêter à caution. On ne taxe pas là les gens sur leur mine : on applique le tarif. Ainsi à cette lectrice dont le mari n'a pas cotisé aussi longtemps que ses « contemporains » — et il s'en manque de trois ans et demi. Pour lui, pour eux, puisqu'ils bénéficient d'une rente de couple, une rente mensuelle de Fr. 634.— selon l'échelle 19 et non pas une rente de Fr. 704.— sur la base de l'échelle (maximum) 20. C'est la loi, la même pour tous, en dépit des questions qu'elle peut engendrer.

N'oublions pas, et les exemples sont nombreux, que l'AVS — la loi, bien sûr — a toujours tranché en faveur des assurés. Tenez, en particulier au moment où ils allaient toucher une rente de nature différente : à chaque fois, la nouvelle ne pouvait être inférieure à la précédente, quand bien même les éléments du calcul final auraient suggéré une solution moins favorable. La notion du « droit acquis » en l'occurrence s'épanouit ici dans toute sa rigueur.

Que l'on emploie parfois des termes à double sens ne change rien à l'affaire. Notre lectrice, soit dit en passant, a été choquée un jour par le mot « éventuellement »... On la comprend. Cela voulait dire, tout honnêtement, que « lors de la détermination de l'échelle applicable au calcul de la rente de vieillesse revenant à une femme, les années de mariage ou de veuvage pendant lesquelles celle-ci était exemptée du paiement des cotisations, tout en étant assurée, sont comptées comme années de cotisations ». C'est peut-être dit dans une langue un peu lourde, mais c'est explicite quand même. Et dans son cas, on se doit de raisonner par analogie, à plus forte raison puisqu'elle a versé, sur son activité lucrative, des cotisations personnelles.

Bref, c'était pour confirmer que l'AVS est bien la même pour tous, à condition que les éléments de base soient identiques. De cela, il faut se pénétrer.

Comme il faut prendre patience un an encore... Mais c'est sans doute assez facile si l'on n'oublie pas l'existence des rentes complémentaires... On a l'air d'insister sur le sujet? Il le faut. Et vigoureusement.

Paul-Armand Olivier.

Compensation du renchérissement pour les rentes AVS et AI en 1972?

Répondant aux deux postulats des conseillers nationaux Alfred Bussey, Lausanne et Roger Dafflon, Genève, ainsi qu'aux petites questions des conseillers nationaux Dellberg (Valais) et Allgöwer (Bâle-Ville), le Conseil fédéral a déclaré: « Le fort renchérissement a des effets particulièrement pénibles pour ceux qui ne sont plus dans la vie active. C'est pourquoi le Conseil fédéral est d'accord avec Messieurs les conseillers nationaux Bussey, Dafflon, Dellberg et Allgöwer pour estimer que l'on ne saurait repousser le moment où les bénéficiaires de rentes de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance invalidité doivent recevoir une compensation du renchérissement.

» Si le renchérissement devait effectivement augmenter rapidement, le Conseil fédéral est disposé à examiner, dans le cadre de la 8^e révision de l'AVS, la possibilité d'avancer la date de l'entrée en vigueur de certaines prestations. »

Rappelons que le renchérissement a été compensé pour toutes les rentes AVS et AI au 1^{er} janvier 1971 et que la prochaine grande révision AVS et AI entrera en vigueur au 1^{er} janvier 1973.

La question qui reste posée est de savoir si une nouvelle compensation de renchérissement interviendra avant le 01.01.73, c'est-à-dire probablement au cours de l'année 1972.

La réponse à cette question dépendra certainement du fait de savoir si le coût de la vie continuera d'augmenter au cours de ces prochains mois comme jusqu'à maintenant, ou si au contraire il se stabilisera.

Rappelons enfin que les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS et AI (PC/AVS et PC/AI) qui ont subi une augmentation de loyer en 1971 doivent l'annoncer au bureau qui leur verse ces prestations complémentaires, pour que dès le 1^{er} janvier 1972 il soit tenu compte dans les prestations complémentaires de cette nouvelle augmentation.

R. Mugny, conseiller national.

Vivent les loisirs bien gagnés

Suisse romande

Ce sont tous ceux qui ont travaillé à la réalisation de la société actuelle qui en sont actuellement les retraités, ceux qui ont connu la crise des années trente à trente-cinq, le chômage puis la guerre de 1939-1945.

Le premier geste de nos parents, des femmes en particulier, lorsque la guerre appela les hommes sous les drapeaux, fut de maintenir les activités économiques et sociales. Personne ne se préoccupa des loisirs, nous n'en avions pas le temps. Lorsque la journée de travail était terminée, chacun goûtait un repos bien mérité. Aujourd'hui, il en est tout autrement pour les retraités. L'acquisition de la pension AVS implique, le plus souvent, un arrêt de l'activité professionnelle auquel nous ne sommes guère préparés. Oh! certes, on nous parle de loisirs mais cela nous laisse un peu perplexe. Comment apprécier les loisirs quand on a été habitué à travailler dur ou, ainsi que le raconte si joliment la comtesse de Noailles, on avait une maman qui ne manquait jamais de dire dès qu'elle trouvait sa petite fille plongée dans un livre: « Alors mon enfant, tu as terminé ton tricot ? ».

Deux phénomènes caractérisent souvent le retraité selon qu'il s'agit du père ou de la mère de famille.

1. L'accrochage à une activité professionnelle.
2. Le sentiment d'inutilité consécutif au départ des enfants. Ces deux tendances proviennent du fait que dans notre civilisation le travail était considéré comme une fin en soi et les loisirs comme quelque chose de secondaire, pour ne pas dire davantage. Or, tel n'est plus le cas aujourd'hui.

Depuis que Roger Cailloix a écrit, non sans raisons: « Le jeu peut présenter un caractère de gratuité, d'artifice et de formalisme lorsqu'il est proposé à un adulte écarté de la vie active », la notion de loisir pose des problèmes. Il est donc nécessaire de situer l'occupation du temps libre dont disposent les retraités, par rapport à trois possibilités susceptibles de répondre à des motivations profondes:

Travail rémunéré ou non mais gratifiant par rapport à soi-même et dans la relation avec autrui: études, collections, artisanat, collaboration active dans un groupe (avec responsabilités).

Loisirs actifs: sports, jeux avec participation active manuelle ou mentale, éventuellement les deux.

Loisirs passifs: si ce terme peut être considéré comme valable tant il est vrai qu'il est très difficile de définir la passivité, celle-ci relevant, avant tout, de l'attitude intérieure du sujet et non de sa situation. Peut-on affirmer que le spectateur d'une pièce de théâtre est passif s'il se passionne pour le spectacle auquel il assiste ?

Les nouvelles perspectives de l'AVS et les nombreuses possibilités que nous offrent le Théâtre de Carouge, à Genève, la Guilde du Théâtre, à Lausanne et le Théâtre de Poche neuchâtelois sont autant d'occasions de nous intéresser, à prix très réduits, à des loisirs enrichissants.

C'est le moment où jamais d'en profiter si on songe qu'à Genève, par exemple, il y a des spectacles l'après-midi.

Mais comment s'informer ? C'est très simple:

Genève

Au Grand-Passage, rue du Rhône 50, tél. (022) 26 66 11.

Lausanne

A la Guilde du Théâtre, rue de l'Ale 2, tél. (021) 23 22 55.

Neuchâtel

Au Théâtre de Poche, Evole 35a, tél. (038) 25 05 05.

Alors vivent les loisirs bien gagnés !

A. Sch.

Logement:

« Comme on fait son lit, on se couche... »

Les vieux proverbes s'appliquent souvent très bien à la réalité. Celui-là, par exemple, dit bien ce qu'il veut dire: d'abord, il insiste sur le fait que chacun est le premier responsable des décisions qu'il prend... ou ne prend pas: ainsi, ceux qui sont « mal couchés » ou « mal lotis » ne devraient souvent s'en prendre qu'à eux-mêmes; d'autre part, ce proverbe, en parlant de « lit » et de « se coucher », nous fait tout de suite penser à cette partie si importante de l'existence de chacun: le logement.

Le rapport entre ces deux remarques est vite fait. Le problème du logement est très préoccupant pour beaucoup, surtout les personnes âgées; mais bien souvent, si rien ne se fait, c'est parce qu'on se contente de la loi égoïste et inefficace du « chacun-pour-soi », au lieu de réagir tous ensemble. A ce propos, je crois que la solidarité n'est pas un vain mot et qu'il serait grand temps qu'on en fasse la démonstration.

Tout le monde sera d'accord pour dire que ce n'est pas un luxe mais bien une nécessité (pourquoi pas une loi, au fait?) que chacun puisse jouir des conditions de vie et d'habitation qui répondent à la fois à ses besoins et à la dignité humaine. Même la propagande électorale insiste là-dessus. Ainsi, pourquoi les personnes âgées devraient-elles toujours se contenter des 4^{es} sans ascenseur, et les ouvriers étrangers n'auraient-ils droit qu'aux baraqués de chantier ? Si les conditions décentes auxquelles je faisais allusion ne sont pas réalisées, il faut que cela change; et la meilleure façon de demander... et d'obtenir quelque chose, c'est de s'unir.

Voilà pourquoi il existe dans certains cantons suisses des associations pour la défense des locataires.

Dans le canton de Vaud, cette association s'appelle AVLOCA. Elle groupe 4000 locataires prêts à prendre leurs responsabilités et comporte des sections dans la plupart des grandes communes: relevons Lausanne, Yverdon, Vevey, Morges, Rolle, sans parler de celles qui sont en voie de formation. L'AVLOCA est animée par M. Jean Queloz, qui est également le dynamique secrétaire du Mouvement populaire des Familles, mouvement qui s'est rendu célèbre par le lancement de l'initiative pour le droit au logement. L'AVLOCA est en outre soutenue par les institutions sociales et syndicales de notre canton.

Lors de notre entretien, M. Queloz a bien voulu faire une description d'ensemble de la situation en matière de logement en situant l'action de l'AVLOCA. Les lignes qui suivent vont essayer de mettre en évidence les points les plus frappants.

A quoi en est le logement en Suisse romande ? Un petit rappel des événements n'est pas inutile. La Confédération a décidé en 1969 et 1970 de limiter puis de supprimer le contrôle des loyers. Cela voulait dire que les propriétaires d'immeubles pouvaient pratiquer les prix qu'ils voulaient sans demander l'avis de qui que ce soit. Inutile, je pense, de vous en décrire les conséquences; votre porte-monnaie en a subi les effets !

Autre problème: la prospérité économique et son fâcheux

acolyte, la surchauffe. En effet, depuis quelque temps l'industrie et l'économie suisses marchent bien: les commandes sont nombreuses, l'argent coule à flots, le standard de vie augmente; aussi, il a fallu agrandir, construire des usines, trouver de la main-d'œuvre et on a continué à produire, à produire sans voir les conséquences désagréables de cette course au profit. Car on a produit surtout ce qui rapportait, ce qui produisait un bénéfice, en négligeant le reste, beaucoup moins rentable: écoles, logements, équipements collectifs, etc. Comme cela marchait fort, les prix sont montés. Ainsi, dans le bâtiment, non seulement les prix montent mais encore les maîtres d'état donnent la priorité aux travaux les plus rémunérateurs, ce qui veut dire que les logements subventionnés ont traîné en longueur et se sont vite vu dépasser par les appartements destinés à la vente.

La conséquence la plus grave pour les locataires, c'est que les appartements sont devenus une vulgaire marchandise, soumise comme les salades ou le café, à la loi de l'offre et de la demande, et qu'il a fallu de plus en plus d'argent pour en obtenir un. Et comme les salaires montent par l'escalier, alors que les prix prennent l'ascenseur...

Donc, si on fait un petit bilan: pénurie, augmentation des prix, concentration des appartements entre les mains de quelques personnes, augmentation des coûts de construction. Que faire ?

D'abord, il est indispensable de faire une analyse sérieuse et précise de la situation. Il faut refuser les réponses faciles et fausses du genre: ce sont les étrangers qui nous prennent nos appartements, donc si on les met dehors, les logements seront de nouveau abordables. Le mal se trouve à un autre niveau et il s'agit d'en découvrir la vraie racine.

Cette analyse faite, on peut envisager un certain nombre de tentatives de solutions: la défense individuelle et collective des locataires, les initiatives populaires et les pétitions, l'intervention directe auprès des autorités. Dans cet ordre d'idées, M. Queloz nous disait qu'il faut développer le principe des coopératives d'habitation: un certain nombre de personnes se mettent ensemble pour faire construire et gérer des immeubles, offrant des logements à loyers modérés, voire bas. Une telle réalisation aurait le double avantage d'offrir un nombre plus élevé d'appartements et de concurrencer ainsi les toutes puissantes gérances. Mais pour cela, il faut être solidaires les uns des autres, s'unir pour cette lutte commune. C'est ce que l'AVLOCA propose et recommande.

L'AVLOCA dispose également d'un service de consultation juridique gratuit pour ses membres. On y examine avec vous les questions touchant de près ou de loin à votre logement; beaucoup de personnes y ont déjà recouru avec satisfaction. **Il est très facile... et très précieux de devenir membre de l'AVLOCA : il suffit d'en faire la demande au bureau lausannois, place Saint-Laurent 4, 1^{er} étage (en face des escaliers du Musée Arlaud), téléphone n° (021) 23 12 91. La cotisation annuelle est de Fr. 10.—. Ce bureau lausannois vous donnera tous les renseignements utiles, notamment l'adresse des sections régionales de l'AVLOCA.**

Je crois qu'il faut se réjouir de l'existence d'une telle association et je suis sûr que vous serez nombreux à y recourir et à la soutenir. Car n'oublions pas: « Comme on fait son lit, on se couche... »

Ciné-club Troisième Age

On nous annonce la création d'un ciné-club pour personnes âgées à Lausanne. Les séances auront lieu au cinéma City-Pully, avenue de Lavaux 36, trolley 9, arrêt Montillier.

Voici la liste des films prévus, toutes les séances ayant lieu le jeudi à 15 heures:

- 2 décembre « Fanfan la tulipe », avec Gérard Philipe.
6 janvier « Le vieil homme et l'enfant », avec Michel Simon.
3 février « La vieille dame indigne ».
16 mars « Laissez-les vivre » (film couleur sur les animaux).

6 avril « Docteur Knock », avec Louis Jouvet.

Le prix de l'abonnement est de Fr. 8.— pour les cinq séances (couples Fr. 14.—). Les cartes sont transmissibles, ce qui signifie que si vous ne pouvez pas assister à une séance, vous pouvez prêter votre carte.

La location se fait auprès de Mme Dufey, Glycines 3, Lausanne, tél. 24 85 93.

Nous sommes heureux de constater que dans la région lausannoise, deux ciné-clubs se font une amicale concurrence. Souhaitons qu'une telle expérience, qui a déjà porté ses fruits l'an passé, puisse se réaliser aussi dans d'autres villes ou régions du pays. Il n'est pas nécessaire d'avoir l'âge AVS pour assister à ces séances: le spectacle, de grande qualité, s'adresse aux amateurs de tout âge.

Visite à un grand magasin

Que d'images doivent évoquer les mots « Grand magasin » dans l'esprit d'une personne âgée! Un grand magasin est une véritable île aux trésors. C'est aussi un cadre haut en couleurs, où il fait bon chaud, où l'on aime s'attarder devant une tasse de café.

Mais c'est aussi, pour certains, la crainte de la bousculade, la peur de l'escalator (on aimerait bien le prendre, pourtant), la fatigue, la peine à se déplacer, les annonces au micro qu'on entend mal, les vendeuses pressées qui ne comprennent pas vos explications, l'entrée par laquelle on est arrivé qu'on ne retrouve plus pour sortir, etc.

C'est notamment aux personnes âgées, handicapées ou tout simplement craintives, qu'ont pensé les organisateurs (notamment Pro Senectute) de la matinée d'achats réservée aux handicapés à l'Innovation, Lausanne, lundi matin 6 décembre prochain, dès 8 h. 30.

C'est pour elles qu'on a prévu l'accès aux chaises roulantes et même aux lits d'hôpitaux, c'est pour elles encore que l'on disposera à tous les étages des installations sanitaires de secours de plain-pied, que des chaises seront réparties aux divers étages — afin de leur permettre de se reposer à tout instant — que les annonces au micro seront faites de manières particulièrement distinctes et répétées deux fois, que les plus gentilles vendeuses seront prêtes à donner toutes les explications désirées et ceci sans pousser à la vente.

Par ailleurs, n'oublions pas toutes les personnes bénévoles qui seront à votre disposition pour vous accompagner dans le magasin, tenir si nécessaire canne et panier pendant que vous faites un essayage, et les chefs de rayon prêts à vous soutenir et à vous faire parcourir tous les étages en escalators,



Photo E. Baumgartner, Lausanne.

si vous êtes amateurs de sensations fortes (mais, bien sûr, tous les ascenseurs seront également de service).

Alors, profitez de cette matinée d'achats organisée à l'Innovation depuis 1968; vous en avez certainement très envie. Toutes les questions de transport peuvent être résolues. Demandez dès maintenant une invitation (valable pour vous-même et un accompagnant) à Pro Senectute, service d'aide au foyer, Maupas 51, 1004 Lausanne, ou tél. (021) 35 85 56: vous pourrez ainsi préparer votre « visite » tranquillement à l'avance et, si le cœur vous en dit, vous régaler du menu spécial confectionné pour la circonstance à un prix vraiment imbattable.

Ouverture spéciale de magasins en Suisse romande : Genève

Se renseigner à Pro Senectute, Taconnerie 3-5, tél. (022) 24 92 67.

Fribourg

Se renseigner à Pro Senectute, rue Abbé-Bovet 6, tél. (037) 22 41 53.

Jura bernois

Se renseigner à Pro Senectute, rue de la Gare 49, Delémont, tél. (066) 22 30 68.

Valais

Se renseigner à l'Association valaisanne en faveur des handicapés physiques et mentaux, av. du Midi 10, Sion, tél. (027) 2 95 41; et av. de France 37, Monthey, tél. (025) 4 13 36.

Neuchâtel

Ouverture Magasin « Les Armourins », Neuchâtel, le 6 décembre, de 9 à 11 heures.

Pour plus de renseignements: Pro Senectute, rue des Parcs 11, Neuchâtel, tél. (038) 24 56 56.

La Chaux-de-Fonds

Ouverture Magasin « Au Printemps », La Chaux-de-Fonds, le 6 décembre, de 9 à 11 h. 30.

Pour plus de renseignements: Pro Senectute, rue L.-Robert 8, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 20 20.

Vaud

Ouverture Magasin « Innovation », Lausanne, le 6 décembre, de 8 h. 30 à 12 heures.

Pour plus de renseignements: Pro Senectute, rue du Maupas 51, Lausanne, tél. (021) 35 85 56.

Assurance maladie des personnes âgées de plus de 60 ans

La Direction des Œuvres sociales communique que les bureaux provisoires de réception situés à la place de la Gare n° 13, ancienne poste, sont fermés depuis le vendredi 29 octobre 1971, à 18 heures.

Les personnes domiciliées à Lausanne qui désireraient encore demander leur admission à l'assurance peuvent le faire, en tout temps, au Service des assurances sociales, Beau-Séjour 8, 3^e étage, bureau n° 337. Pour éviter une attente trop longue aux guichets, il leur est cependant conseillé de prendre rendez-vous au préalable par téléphone ou par écrit.

Comme des champignons !

Valais

Si les bolets, mousserons et autres marjolus ne sont guère sortis de terre cette année, on ne peut pas en dire autant des logements pour personnes âgées. Lors de ses déclarations à notre journal, le conseiller d'Etat Guy Genoud avait bien précisé que le Valais ne dormait pas.

Ainsi, après Sierre et Martigny, Monthey s'illustre par une réalisation toute à son honneur. Il s'agit de l'agrandissement de la maison de repos. Nous sommes d'autant plus fiers d'en parler qu'elle ne sera officiellement inaugurée qu'au printemps. Ce sont donc des indiscretions que nous vous livrons là... ce qui ne veut pas dire qu'elles ne sont pas sérieuses!

La nouvelle maison de repos de Monthey donnera un foyer à 85 personnes. En effet, on va relier la nouvelle bâtisse à celle qui existe déjà et on y placera les personnes les moins valides, alors que les plus « vigousses » pourront profiter de la maison mère. Ces deux immeubles auront trois étages. Au rez-de-chaussée, la cuisine, la salle à manger, deux salles de séjour, dont une équipée pour la télé. Il y a encore quatre infirmeries, pouvant recevoir chacune sept personnes ayant besoin de soins plus intensifs. Ensuite, plus haut (par ascenseur ou escalier), on arrive dans les étages qui comprennent chacun: treize chambres, dont quatre à deux lits, chaque chambre ayant ses propres sanitaires, un petit réfectoire et une salle de séjour. Il est à relever que chaque pensionnaire peut meubler lui-même sa chambre, à l'exception du lit et de la table de nuit.

Enfin, tout en haut, pour les plus indépendants, deux appartements de deux pièces et quatre studios.

Voilà une belle réalisation et nous souhaitons que les Montheyans, à qui cette grande maison est destinée en priorité, sauront en user et l'apprécier à sa juste valeur.

Peut-être vous demandez-vous pourquoi « Aînés » tient tant à signaler toutes les réalisations d'habitations pour personnes âgées. Soyez certains que ce n'est pas (uniquement) pour remplir le journal. C'est d'abord et surtout pour féliciter ceux qui se lancent dans de telles entreprises; c'est aussi pour montrer à toute la Suisse romande ce qui se fait et ainsi donner des idées à tous ceux qui en manqueraient.

Le logement représente pour la totalité de la population, même pour les jeunes, un facteur d'équilibre, de liberté et de

sécurité absolument indispensable. C'est pour cette raison que nous n'insisterons jamais assez dans ce domaine. Saluons donc au passage les signes prometteurs de cette belle... mais longue marche en avant.

Soyez
les bienvenus!

Fribourg

Voilà une rubrique que nous avons plaisir à ouvrir.

C'est avec joie que nous accueillons, pour la première fois dans notre tour d'horizon romand, la partie gruyérienne du canton de Fribourg. Pourquoi si tard ? D'abord parce que les Gruyériens sont modestes et timides: ils n'aiment pas trop faire parler d'eux... même en bien. L'autre raison de ce silence était que, jusqu'à ce jour, les aînés fribourgeois n'étaient pas parmi les plus gâtés.

Mais voilà que la fin de l'année apporte de la nouveauté. D'abord, je pense qu'il sera utile à tous nos amis de la Gruyère de savoir que quelqu'un se démène activement pour eux et peut les renseigner et les aider au mieux: il s'agit de Mlle Marie-Thérèse Bochud, assistante sociale de la Fondation fribourgeoise pour la vieillesse. On peut l'atteindre à Bulle, Bouleyres 36, téléphone (029) 2 73 26.

C'est à elle que nous devons les bonnes nouvelles que nous vous annonçons ici.

En effet, sous son impulsion et avec l'aide de bénévoles, on a pu, le 28 octobre dernier, fêter la naissance du premier club gruyérien pour personnes âgées. Entre 14 et 17 heures, une cinquantaine d'aînés se sont retrouvés à la salle des sociétés de l'Hôtel de Ville de Bulle. L'entrée était libre et personne n'était obligé de consommer. Au programme: des jeux, de la lecture, la possibilité de se retrouver et d'évoquer des souvenirs communs. C'était tellement bien qu'on a décidé de « remettre ça », jeudi prochain et tous les autres jeudis, avec un programme qui saura varier au gré des désirs des participants et du dynamisme des animateurs.

Amis bullois, n'ayez donc aucune crainte, aucune fausse modestie: ce club est ouvert à tous, et cela ne coûte rien; alors...

Mais ce n'est pas tout: les animateurs gruyériens ont suivi à Fribourg un cours de gymnastique adaptée au troisième âge. Et dans quelque temps, on va créer des sections « aînées » de gymnastique. Nous avons suffisamment montré dans nos colonnes ce qu'il y a de valable et d'indispensable dans la gymnastique pour que chacun n'hésite pas à y participer.

Enfin, dans l'immédiat, une bonne nouvelle encore pour les personnes âgées de Bulle. Comme chaque année depuis trois ans, les Samaritains offrent un goûter de Noël à tous les vieux Bullois. Ce goûter aura lieu le dimanche avant Noël, c'est-à-dire le 19 décembre. En ce qui concerne le lieu et l'heure, nous ne savons rien; mais Mme Dupasquier, présidente du Comité d'organisation, tél. (029) 2 84 69 et le journal local vous donneront tous les renseignements utiles.

Voilà donc trois bonnes nouvelles pour nos amis de Fribourg. Espérons que nous aurons bientôt, et souvent, l'occasion d'entendre parler d'eux dans le journal « Aînés », qui est désormais le leur.

Repas à domicile

Neuchâtel

Si faire le marché est une agréable détente, certains jours elle se transforme en corvée. Les sacs sont trop lourds, le bus ne vient pas, le temps est mauvais, rien ne va... Il ferait bon ne pas cuisiner pendant quelques jours. La Fondation « Pour la Vieillesse » avec d'autres services et personnes y ont pensé. Préparez le thermos de café et attendez votre repas. Ainsi à Neuchâtel, le 1^{er} novembre dernier a démarré un service expérimental de repas à domicile.

Réservé aux bénéficiaires de l'AVS, les repas sont livrés le lundi, mercredi et vendredi pour le prix de Fr. 3.50 le menu. Il y a possibilité de se ravitailler pour 2 jours.

Les études des services similaires à Lausanne et Bienne, ont fait opter pour le système « Nacka ».

Après avoir été apprêté normalement, chaque aliment peu salé et presque sans graisse, est mis séparément dans un sac en plastique et sous vide d'air. Ce système offre une grande gamme de menus. Les repas se conservent, une fois livrés chez la personne âgée, une semaine dans une armoire frigorifique (+4°) ou 2 jours dans de l'eau fraîche. Ils se chauffent facilement: les sachets, fermés, sont plongés dans de l'eau froide et portés à ébullition 10 à 15 minutes; à l'aide de ciseaux, on entaille le sachet sur le côté et on verse dans une assiette.

Si nécessaire... l'eau de chauffe peut être ensuite utilisée pour la vaisselle... Les menus comprennent de la viande, un légume ou des pâtes et, au choix un potage ou une compote de fruits. Il s'agit pour l'instant d'un essai qui durera jusqu'au printemps. La distribution s'effectue par des gens qui travaillent bénévolement pendant cette expérience.

Les retraités peuvent se renseigner et s'inscrire pour ce service de repas à domicile à la Fondation « Pour la Vieillesse », rue des Parcs 11, à Neuchâtel. Tél. (038) 24 56 56

Après une semaine, plus de quarante personnes bénéficiaient déjà de ce nouveau service.

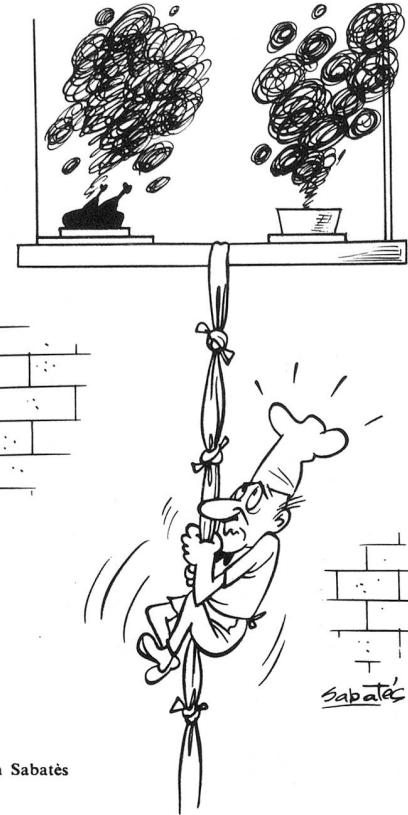
Trente services sociaux genevois font appel au « Groupe de chauffeurs bénévoles »

Genève

Un démarrage « sur les chapeaux de roues »

4000 transports bénévoles en un an pour 300 « clients »

Créé récemment par le Centre social protestant et animé par une assistante sociale spécialisée, Mme Claire-Lise Dreifuss, le « Groupe de chauffeurs bénévoles » vient de publier le rapport de sa première année complète d'activité et révèle qu'une véritable ruche bourdonnante de bonnes volontés s'est mise au travail à Genève pour aider dans leurs déplacements des personnes âgées et handicapées ou des enfants malades. Les chiffres sont révélateurs: lancé, au départ, par sept services sociaux officiels et privés, le « Groupe de chauffeurs bénévoles » a dû rapidement installer un central téléphonique pour faire face aux demandes de transports provenant d'une trentaine de services sociaux, pour venir en aide à des centaines de « clients » qui doivent se rendre chez leur médecin, à la polyclinique, suivre des traitements, faire leurs



Dessin de Ramon Sabatès

courses, etc. Les chauffeurs bénévoles, qui sont environ quatre-vingts actuellement, appartiennent à toutes les professions et les classes d'âge. Près du quart d'entre eux sont anglo-saxons. En plus des transports occasionnels, réguliers voire journaliers (enfants handicapés, notamment), les chauffeurs — qui comprennent une majorité de dames — emmènent aussi leurs « clients » à la campagne pour des promenades ou les conduisent jusque dans une maison de convalescence.

Appel aux volontaires!

Les besoins de Genève ont rapidement augmenté: d'une centaine par mois, les transports ont monté maintenant à plus de 500 par mois, et le plafond est loin d'être atteint. Cela représente quelques milliers de coups de téléphone, de préparations de rendez-vous, de la diplomatie, de l'organisation, et un engagement très sérieux des chauffeurs volontaires. Pour satisfaire aux demandes qui ne cessent d'affluer, le « Groupe de chauffeurs bénévoles » lance un nouvel appel aux volontaires. S'ils disposent de quelques heures par semaine, ou par mois, qu'ils s'annoncent au secrétariat du groupe, 20, promenade Saint-Antoine, téléphone 26 03 50. Leur collaboration même restreinte est attendue avec impatience!

fy.

Grâce à la ristourne

coop
-ol

vous aide
à vivre mieux

Gymnastique du Troisième Age:

Saint-Etienne et Lyon font appel à une Genevoise

Genève est en passe de devenir une ville modèle dans le domaine de la gymnastique pour personnes âgées: après la ville de Lyon, c'est au tour de Saint-Etienne de faire appel à un professeur de Genève pour former, par un cours intensif d'une semaine, des nouvelles monitrices de gymnastique ainsi que pour donner à d'autres l'occasion de perfectionner leurs techniques. Une cinquantaine de monitrices ont ainsi bénéficié des cours donnés par Mme Marianne Chevallay, monitrice de gymnastique médicale et responsable du troisième âge au Centre social protestant, et ont acquis une formation variée (mouvements, jeux, exercices avec ballons, foulards, anneaux, etc.) ainsi qu'une documentation élaborée par la Fédération suisse pour la gymnastique du troisième âge.

Soutenus par la Ville de Saint-Etienne et la Croix-Rouge française, ces cours ne seront pas les derniers, car une vingtaine de nouvelles candidates se sont déjà inscrites pour un prochain cours et que les villes de Grenoble et Paris s'y intéressent également!

fy.

Ah! la belle...

A Genève, le mois de décembre ne signifie pas seulement fêtes de Noël et de Nouvel-an. Tout Genevois qui se respecte ne saurait laisser passer décembre sans célébrer avec verve et enthousiasme cette fameuse Escalade. On brise la marmite de la mère Royaume, on chante dans les rues, on « gueuletonne » un peu partout, on se raconte les bonnes histoires du Vieux-Carouge.

Les clubs d'aînés, eux aussi, ne vont pas laisser passer cette occasion de se réjouir. Les clubs fêteront l'Escalade et ils vous y invitent cordialement. Voici les heures et les endroits de ces festivités:

- 6 décembre La Jonction, av. Sainte-Clotilde 16, 19 h. 30
- 7 décembre Les Libellules, Libellules 8, 14 h. 30
- 8 décembre Les Asters, rue Schaub 45, 12 heures
- 9 décembre Onex, Grandes-Communes 68, 19 h. 30
- 10 décembre Carouge, rue Vautier 3-5, 19 h. 30
- 11 décembre Le Lignon 53, 12 heures
- 13 décembre Les Pâquis, Charles-Cusin 8, 19 heures
- 15 décembre Grand-Saconnex, 12 heures

A part cela, nous tenons à vous signaler, sous le titre « Mélo-dies de notre joie, refrain de notre foi », le petit spectacle que donneront le pasteur Burnand et son équipe Croix de Camargue, le samedi 4 décembre à 18 h. 15 dans la salle du Club des aînés du Lignon.

Gageons que nos amis genevois sauront franchir dans la joie le cap de la nouvelle année... et qu'ils auront encore des tas de bonnes choses à nous raconter.

Escrocs, filous et Cie

Berne

La Direction de la police municipale a organisé des « matinées pour personnes âgées » avec thé, wienerlis, salade de patates, ainsi que des récits extraits du calepin d'un commissaire de police; un film complète ce programme-menu et renseigne les assistants sur les moyens d'échapper aux voleurs, pick-pockets, escrocs, filous et autres gredins.

En moyenne, 6000 personnes se font voler chaque année quelque objet de valeur; les personnes âgées, par leur attention moins soutenue, leur crédulité parfois, leur insouciance peut-être, sont les proies naturellement les plus faciles. L'an dernier, la police de Berne n'a élucidé que 28% des cas dénoncés, tant sont vastes l'ingéniosité, l'habileté et l'audace des voyous dont les méfaits sont grandement facilités par le trafic, la cohue et la rapidité des moyens dont ils disposent pour déguerpir.

Lors de précédentes séances identiques, les personnes intéressées ont été renseignées sur la façon de se comporter en ville pour ne pas être victimes de malfaiteurs. Cet automne, la police leur montre ce qu'il faut faire — et surtout ce qu'il ne faut pas faire — pour ne pas être délestées d'un portefeuille, allégées d'un bijou ou amputées d'un sac à main. Cette initiative de la police est à saluer; elle est généreuse, utile et permet au surplus un contact agréable entre le public et les autorités.

(Courrier de Berne).

Epargne BCC = profit et sécurité

Carnet d'épargne à partir de 60 ans

5 1/2 %

Banque Centrale Coopérative S.A.

Rue du Rhône 40
1211 Genève

Rue Saint-Laurent 21
1003 Lausanne